



PRESTATION DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE ASSURE PAR L'IAPR

(Institut d'Accompagnement Psychologique et de Ressources)

Note de service n° : [SG/SRH/SDDPRS/2021-55](#) du 03/02/2021

Le SRH du MAA modifie et complète son dispositif ministériel de prévention tertiaire des risques psychosociaux (RPS) par une prestation ministérielle externalisée de soutien et d'accompagnement psychologique.

Elle s'appuie sur un réseau de psychologues du travail et cliniciens mobilisables dans l'ensemble du territoire métropolitain ainsi que dans les départements d'outre-mer (DOM).

Prestation n° 1 : Consultation d'un psychologue clinicien en face à face pour les agents en souffrance psychique.

Cette prestation est à destination de tout agent en situation de souffrance psychique dans la mesure où cette souffrance a une incidence sur le travail. Les agents ont accès à cette prestation, via les assistants du service social (ASS) ou les médecins du travail qui disposent du numéro de téléphone permettant de l'activer.

Prestation n° 2 : Assistance par téléphone pour les managers, ingénieurs généraux d'appui aux personnes et aux structures (IGAPS), médecins de prévention, inspecteurs santé et sécurité au travail (ISST), assistants de service social (ASS) et inspecteurs de l'enseignement agricole (IEA).

Le dispositif est anonyme et confidentiel : **08 00 10 30 32**
(accessible 7 jours sur 7, 24h/24)

Prestation complémentaire à la prestation n° 2 : intervention d'un psychologue au sein d'un service lorsque les difficultés exposées lors des entretiens téléphoniques le justifient.

C'est le directeur de la structure qui formalise la demande d'intervention et qui l'adresse par mail au psychologue en charge du dossier et auprès du BASS, via sa boîte mail dédiée : soutienpsy.bass.sg@agriculture.gouv.fr.

Prestation n° 4 : Assistance téléphonique dans le cadre d'une prestation exceptionnelle temporaire de soutien psychologique liée à une pandémie (pendant la durée de la pandémie), via un numéro vert **08 00 10 30 32** (disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7).